



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 27 avril 2026

Délibération n° 2026_085
LABEL "COMMUNE SPORT POUR TOUS" - SIGNATURE DE LA CHARTE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 21 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Fatou THIAM, Franck YVONNEAU, Christine MALKIEL, Clément VANDECASTEELE, Caroline VAN RENTERGHEM, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOULET, Clémence NAVEYS-DUMAS, Rémi COCUELLE, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Jean-Charles ASTIER, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Denis ABRAND, Aurelie DOULUT.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE à Amélie AUDOIT, Kubilay ERTEKIN à Fatou THIAM, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Marie RECALDE à Anne-Eugénie GASPARD, Gérard SERVIES à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Thierry MILLET à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENT EXCUSE : 1

Mesdames, Messieurs : Loan PANIFOUS.

ABSENTES : 2

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Clémence PINEAU .

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Charles ASTIER

Monsieur Eric SARRAUTE, Adjoint au Maire Délégué aux Sports et Equipements sportifs, rappelle à l'Assemblée que pour la ville de Mérignac, le sport est un domaine transversal qui inscrit son action autour de plusieurs politiques publiques et notamment les axes suivants « une ville en forme », « une ville à vivre », « une ville dynamique », et « une ville pour tous les âges ».

Ces orientations traduisent la volonté municipale de renforcer la cohésion sociale, de favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous et de contribuer à la santé publique.

L'attribution du Label « Commune Sport Pour Tous » par Aquitaine Sport pour Tous, pour une durée de quatre ans, de 2025 à 2028 vient valoriser cet engagement.

Ce label récompense les communes qui développent une politique sportive inclusive et diversifiée. Il repose sur plusieurs critères tels que la mise en place d'animations ponctuelles et permanentes, la présence d'éducateurs qualifiés, la promotion du sport-santé et l'intégration des dimensions sociales dans les pratiques sportives.

Mérignac a obtenu le niveau maximal, soit cinq étoiles, ce qui témoigne de la qualité et de la cohérence des actions menées.

Cette reconnaissance s'accompagne d'une valorisation par des supports de communication officiels et une signalisation routière spécifique, renforçant ainsi l'image sportive et dynamique de la commune.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Sports-Solidarités-Familles et Ages de la vie en date du 20 avril 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte de qualité Label « Commune Sport Pour Tous » ci annexée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 avril 2026



Jean-Charles ASTIER
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOLET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.